

Charte éthique entre les partenaires du réseau des adolescents de Saône-et-Loire

Le réseau des adolescents est issu d'un travail de plusieurs années autour d'un projet collectif de « maison des adolescents » entre des acteurs institutionnels : le Département de Saône-et-Loire, l'Etat, des associations, un établissement public, des centres hospitaliers généraux et spécialisé qui représentent les secteurs sociaux et médico-sociaux, éducatifs, judiciaires et de santé.

Issu des préconisations de la Conférence de la Famille de juin 2004, concernant l'urgence de la mise en œuvre d'une politique de prévention relative aux comportements et conduites à risque des adolescents, ce projet s'inscrit dans le cadre de la charte nationale des « maisons des adolescents » élaborée par le ministère de la Santé.

En cela, le réseau doit apporter des outils pour améliorer la coordination des intervenants qui œuvrent dans l'accompagnement et qui atteignent, isolément, les limites de leurs compétences propres, et apporter des réponses aux problématiques rencontrées par les adolescents.

Cette présente charte éthique entre les partenaires a pour but de formaliser la constitution du réseau des adolescents de Saône-et-Loire et donner les objectifs communs à chaque partenaire pour élaborer une maison des adolescents.

La Saône-et-Loire est un département dont les atouts et les richesses sont spécifiques. Le réseau des adolescents doit les prendre en considération :

- en termes d'aménagement du territoire : autant de pôles urbains ou rurbains que de bassins de vie répartis sur l'ensemble du département ;
- en termes de démographie : une population vivant plutôt sur un axe nord-sud et avec un fort déplacement vers l'est du département (Chalonnais et Bresse chalonnaise) ;
- une dynamique partenariale à développer : la coordination des acteurs est à structurer.

Le réseau des adolescents place au cœur de sa réflexion la mise en place de lieux destinés à l'accueil, l'écoute, la prise en charge et la coordination de l'accompagnement des adolescents, de leurs familles et des professionnels ou tous acteurs institutionnels sur les critères définis par la charte nationale des « maisons des adolescents ».

Dans la perspective d'une efficacité du dispositif, la réflexion des adhérents du réseau des adolescents doit prendre en considération les réalités et les besoins socioprofessionnels, culturels, géographiques et démographiques de la Saône-et-Loire.

Des lieux, déclinaison du dispositif de la « maison des adolescents de Saône-et-Loire » pourront être dédiés à l'accueil des adolescents et des jeunes adultes, ainsi qu'à leurs familles. L'accès devra y être libre, gratuit et volontaire. Espaces d'écoute, d'échanges, de convivialité, ils pourront réunir des équipes pluridisciplinaires de professionnels, chargées d'organiser l'accueil du public avec ou sans rendez-vous selon une démarche généraliste dite de première intention.

Ces lieux accueilleront également la coordination du réseau partenarial. Ces lieux pourront être également des centres ressources pour les professionnels de ce réseau partenarial.

Les valeurs du réseau

Le réseau des adolescents s'appuie sur des valeurs fondamentales, qui émanent de plusieurs textes fondamentaux tels que, notamment :

- la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ;
- la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
- la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- ainsi que sur les valeurs républicaines, humanistes, les notions de justice sociale.

L'éthique de cette charte partenariale repose sur deux axes :

1. les relations entre les professionnels, les adolescents et leurs familles

- les professionnels s'engagent à respecter :
 - les individus, leur dignité, leurs différences ;
 - la confidentialité ;
 - le cadre légal du secret professionnel.

2. les relations entre les professionnels du réseau

- Les professionnels :
 - adhèrent au projet ;
 - reconnaissent des objectifs communs ;
 - respectent la déontologie des différents champs professionnels.

Les missions du réseau

Le réseau a pour mission de :

- coordonner l'ensemble des partenaires afin d'améliorer l'accompagnement, la prise en charge ou le parcours des adolescents et leurs familles, dans les situations où les professionnels atteignent les limites de leur champ d'intervention ;
- favoriser la synergie des différents acteurs et partenaires du projet, en mutualisant les moyens pour une prise en charge adaptée des jeunes ;
- aider à améliorer la prise en charge des adolescents et apporter une réponse globale faisant place tant à la santé qu'à la résolution des difficultés socio-éducatives ;
- mettre en place des actions concrètes d'information et de prévention en direction des adolescents, de leurs familles et des partenaires ;
- développer un pôle ressources à l'intention des adolescents, de leurs familles et des partenaires.

Les engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à tout mettre en œuvre pour :

1. - Organiser l'expertise pluridisciplinaire et la cohérence des actions sur des situations individuelles en vue de prises en charges qui s'avéreront nécessaires
2. - Organiser un Observatoire, à partir des données sur l'ensemble du territoire, capable de fournir une expertise de la situation des adolescents et de proposer des actions et des solutions
 - Faciliter l'évaluation régulière des actions mises en place collectivement par l'intermédiaire du réseau afin de rendre son action plus efficiente
3. - Constituer des lieux ressources pour l'ensemble des acteurs concernés, y compris dans le domaine de la parentalité
4. - Entrer dans une dynamique de coordination avec l'ensemble des adhérents du réseau : la mutualisation des savoirs, des savoir-faire, des idées, des valeurs, des informations dans le respect des règles législatives et déontologiques sont à promouvoir
5. - Reconnaître les adolescents comme acteurs de leur parcours et de leur réflexion, comme les familles, acteurs incontournables dont l'alliance est toujours recherchée

Le territoire concerné

Le réseau des adolescents a vocation à s'étendre sur l'ensemble du département de la Saône-et-Loire, l'adhésion volontaire de ses partenaires détermine la réalité de son existence.

Le pilotage du réseau des adolescents

Dans le respect des principes, des valeurs et des éléments de la présente Charte, un Comité de pilotage est garant de l'élaboration du projet, de sa configuration et de son évolution. Il est chargé d'assurer le suivi et l'évaluation du dispositif tant sur le plan de la structure que du fonctionnement du réseau.